

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

VEOLIA ENVIRONNEMENT

Société anonyme au capital de 2 362 883 330 €.
Siège social : 36-38 avenue Kléber, 75116 Paris.
403 210 032 R.C.S. Paris.

Additif à l'avis de réunion valant avis de convocation

paru dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n°38 du 30 mars 2009

Le conseil d'administration du 14 avril 2009 a décidé d'ajouter deux projets de résolutions à l'avis de réunion publié le 30 mars 2009. Après consultation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de nommer M. Pierre-André de Chalendar administrateur avec effet à l'issue de la présente assemblée pour une durée de six (6) ans, sous réserve que l'assemblée générale des actionnaires adopte la 19ème résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs, auquel cas son mandat serait réduit à une période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Une biographie de M. de Chalendar figure sur le site internet de la Société (www.veolia.com). Cette proposition fait l'objet du vingt-et-unième projet de résolution ci-dessous.

Afin de prendre en compte cette proposition de nomination, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale d'augmenter l'enveloppe des jetons de présence allouée aux administrateurs. Le montant de l'enveloppe proposé ne modifie pas le montant des jetons de présence par administrateur, et ne résulte que de la nomination d'un administrateur supplémentaire (composition du conseil d'Administration portée de 14 à 15 administrateurs). Cette proposition fait l'objet du vingt-deuxième projet de résolution ci-dessous.

Additif à l'ordre du jour. A titre ordinaire :

Vingt-et-unième résolution (*Nomination d'un administrateur*) . — L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et après consultation du comité des nominations et des rémunérations, décide de nommer M. Pierre-André de Chalendar, administrateur avec effet à l'issue de la présente assemblée pour une durée de six (6) ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires adopterait aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires la 19ème résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs, son mandat sera réduit à une période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Vingt-deuxième résolution (*Fixation du montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration*) . — L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, fixe à 825.000 euros le montant global des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration au titre de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009, montant qui sera reporté pour chaque exercice social jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision de l'assemblée générale.

En cas de désignation de nouveaux administrateurs de la Société ou de non-renouvellement d'administrateurs par la présente assemblée ou en cas de démission d'administrateurs, ce montant global sera alloué prorata temporis de la durée des fonctions des membres du conseil d'administration au cours de l'exercice concerné.

0902136